

Programmation de robots industriels

RS6847 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	201m, 201n, 201r
Formacode(s)	24451
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie**<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

17 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPI ACM FORMATION	44531243200146	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400079	Former et organiser l'évaluation
AFPI PAYS DE LA LOIRE	78835426400095	Former et organiser l'évaluation
ALTYA FORMATION	42829086000041	Former et organiser l'évaluation
ALTYA FORMATION	42829086000058	Former et organiser l'évaluation
ASS APPRENTISSAGE INDUSTRIEL	34958609900021	Former et organiser l'évaluation
ASS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L INDUSTRIE LYON	41158137400013	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION PROF INDUSTRIE ISERE	48414887900014	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION PROF INDUSTRIE SUD OUEST	78184307300029	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIA DE FORM PROFESS DE L'INDUSTRIE	42156068100106	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 17 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6847-programmation-de-robots-industriels/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Malgré la mobilisation des acteurs de la formation sur le territoire français, l'industrie souffre depuis plusieurs années de difficultés avérées à recruter du personnel qualifié en robotique. Celles-ci constituent un grave frein au développement des entreprises, à l'heure où la France poursuit la modernisation de son outil de production et où les solutions robotiques progressent.

Les roboticiens leaders sur le territoire français, dispensant chacun ce type de formation ciblée sur leurs propres produits, ont souhaité se réunir sous l'égide de leur syndicat professionnel, le Symop (Syndicat des Machines Outils de Production) accompagné de l'UIMM, afin d'identifier ensemble un socle fondamental de connaissances et des compétences harmonisées et spécifiquement centrées sur la programmation des robots industriels.

L'objectif de cette certification est de préparer des professionnels qualifiés dans la programmation de robots en milieu industriel (installation, modification, maintenance), pouvant se mettre à disposition des entreprises intégratrices, des entreprises utilisatrices, comme des fournisseurs d'équipements eux-mêmes.

La certification s'adresse à toute personne impliquée dans la programmation, la conception, l'étude ou la mise en service d'un robot/cobot industriel, également aux conducteurs de production ou maintenanciers ayant besoin des notions de base de programmation du robot (technicien robotique, automaticien, programmeur, régleur, trajectoiriste, conducteur d'installations robotisées, technicien de maintenance, responsable ou préparateur méthodes, chargé de projet...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Prendre en compte l'ensemble des informations requises pour programmer un robot industriel

Programmer l'ensemble des trajectoires d'un robot industriel

Contrôler le fonctionnement du robot, corriger et faire évoluer le programme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision

31/10/2024

Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/04/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5577

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/concevoir-rechercher/programmation-de-robots-industriels>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6847/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 942 €
Durée	35 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	4
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	100 %
Période	06/2025 – 03/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	4
Montant total engagé	15 768 €
Coût moyen par dossier	3 942 €
Durée moyenne	35 h
Période	06/2025 – 02/2026
France compétences	94 %
Entreprise	5 %
Reste à charge titulaire	1 %

